



Instance de proximité d'Aquitaine

Du 6 octobre 2026

Étaient présents

Pour la direction : Fabrice Goll (directeur régional), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (chargée RH), Marie Pouchin (rédactrice en chef), Franck Weil (chef de centre)

Pour les RP : Boris Chague (CGT), Jules Feron (CGT), Sabrina Corrieri (CGT), Sylvie Aman (CFDT), Alexis Dumoulin (FO, en visio).

Point 1 : Bilan 1^{er} semestre 2026 Qualisocial

Invitée Agnès Lepeltier (psychologue du travail référente Qualisocial pour la Nouvelle Aquitaine).

La psychologue du travail présente un bilan à 6 mois du nouveau prestataire de psychologues du travail pour France TV. Elle explique que la démarche de Qualisocial s'inscrit dans un changement d'approche dans la prévention des risques psychosociaux : passer d'une logique curative (prévention tertiaire) à une logique préventive (prévention primaire). Selon Qualisocial, l'approche préventive c'est les contacts plus fréquents avec les acteurs RH et les managers, que la psychologue rencontre régulièrement. Pour les salariés, il y a la ligne d'écoute via la plateforme Qualicare.

C'est un bilan très pauvre en informations pour les élus aquitains : des données qui concernent la Nouvelle-Aquitaine et des chiffres dérisoires (17 entretiens et 5 bénéficiaires). Les RP CGT déplorent la fin des présences sur site de psychologues du travail pour les salariés, et dénoncent une fois de plus le recours à la prestation et aux appels d'offres (tous les 3 ans) pour un domaine qui touche à la santé des salariés. Quant aux dossiers "au long cours" suivis par l'ancien prestataire (ACCA), ils sont restés dans les tiroirs de ce dernier...

Point 2 : Organisation et conditions de travail

1 - Bilan émission Spéciale incendies Saumos :

Y-a-t-il eu un débriefing des équipes ? Quels retours ?

Pourquoi avoir fait le choix d'un tournage et d'un montage des plateaux le même jour ?

Le débriefing n'a pas encore eu lieu. La rédactrice en chef indique avoir voulu l'organiser plus tôt mais, en accord avec le chef de centre, elle a voulu attendre de pouvoir réunir tous les personnels concernés. Le débriefing doit donc être organisé cette semaine. L'objectif est de

faire un retour sur la partie technique, comme la mise en image et plus largement sur les conditions de fabrication.

En ce qui concerne le tournage et le montage le même jour, la rédaction en chef explique que dans le cadre d'une édition spéciale liée à une actualité susceptible d'évoluer rapidement, enregistrer les plateaux la veille faisait courir le risque que certaines informations ne soient plus bonnes.

Plusieurs difficultés ont toutefois été relevées. D'abord, l'absence de 4G sur le lieu de tournage n'a pas permis l'envoi des images par Aviwest. Cela a dû être réalisé au retour, ce qui a entraîné une perte de temps. Ensuite, la rédactrice en chef reconnaît que le tournage aurait pu débuter une heure plus tôt, ce qui aurait permis d'avoir plus de temps.

Les élus CGT ont souligné la charge de travail importante supportée par le monteur et ont suggéré de mettre des moyens supplémentaires de transmission comme le DSNG pour ce genre d'opération.

Il a été souligné que journalistes et PTA n'ont plus l'habitude de travailler ensemble dans ce type de configuration. Le débriefing doit permettre d'identifier les axes d'amélioration possibles pour les prochaines éditions spéciales. La direction régionale s'est dite très satisfaite du résultat global, tout en reconnaissant que tout n'était pas parfait.

2 - Quelles solutions ont été mises en place pour sécuriser le travail en hauteur sur le plateau de *NoA Week end*, notamment lors des changements ou réglages de lumière ?

Le chef de centre indique que plusieurs solutions sont utilisées selon la configuration du plateau.

Lorsque le décor est démonté, les interventions en hauteur peuvent être réalisées avec une nacelle ou une échelle avec garde-corps.

Des modifications techniques ont aussi été réalisées durant l'été pour limiter les interventions en hauteur. Les splitters DMX ont été descendus et placés dans un même rack. Il est installé au-dessus de la porte d'entrée du studio 4.

La principale difficulté reste lorsque le décor de *NoA Week End* est installé. La présence d'une partie en plexiglas sur le plateau, cachée par le lino, rend l'utilisation de la nacelle impossible. En effet, étant très lourde, la direction ne souhaite pas qu'elle soit utilisée quand le décor est en place.

Les changements ou réglages nécessitant une intervention en hauteur doivent être réalisés avant l'installation du décor ou après son démontage. Si un dysfonctionnement survient une fois le décor installé, les techniciens éclairagistes ne doivent pas intervenir en hauteur. L'émission se tournera donc en mode dit "dégradé" jusqu'à ce qu'une intervention puisse être effectuée sans le décor et avec la nacelle.

3 - *NoA basket* : l'introduction est à présent réalisée au *Ronin*. Quel bilan la direction tire-t-elle des premières émissions dans cette nouvelle configuration ? Quelles difficultés ont été rencontrées ?

La direction tire un bilan positif de cette nouvelle configuration et estime que le plan réalisé au stabilisateur Ronin apporte une réelle plus-value en termes d'image et de dynamisme à l'émission.

Quelques difficultés techniques ont été rencontrées. Un problème de synchronisation entre l'image de l'alpha 7 et le son a notamment été identifié. Le chef de centre indique aux élus qu'une solution a été trouvée : un magnéto, "image du jour", est lancé depuis la régie et l'OPS doit ajuster le *delay* pendant la diffusion de celui-ci.

Pour l'organisation du travail de l'OPV, il réalise l'introduction au stabilisateur Ronin puis rejoint la régie à pied pendant la séquence suivante. Il doit, au préalable, adapter ses cadres en régie, avec des plans plus larges.

La question de la capacité physique de tous les salariés à assurer ces deux positions a également été soulevée. La direction considère que tous les salariés concernés sont capables d'effectuer ce déplacement dans le temps imparti. En cas de difficulté, le directeur régional rappelle que cette émission n'est pas en direct et qu'un montage est possible en post-production. Les RP CGT resteront vigilants sur le recours aux CDD habituellement appelés sur cette émission.

Le directeur régional a tenu à saluer l'investissement des équipes pour la réalisation de cette émission et pour son habillage.

4 - "Réunion numérique journalistes/monteurs/teva : appel à volontaires vidéos verticales" organisée le 24 septembre par la rédactrice en chef :

Les techniciens vidéos apparaissent dans la liste des professions conviées mais étaient absents à cette réunion. Ont-ils reçu une invitation pour y assister ? Si non pourquoi ?

Dans les locales comment sera organisé le tournage des vidéos verticales ? Y aura-t-il une obligation ? Les salariés seront-ils systématiquement remplacés ?

La rédactrice en chef explique que la réunion était ouverte à tout le monde. Mais les TEVA ne vont travailler que sur le fond vert et ils n'ont pas été conviés car il n'y a rien de nouveau de prévu sur le fond vert dans l'immédiat. Un projet de modules sur fond vert pour les élections devrait être mis en route. Ça fonctionnera de la même manière que pour "Histoire d'ici".

Pour ce qui concerne les vidéos pour le numérique dans les locales, il n'y a pas d'obligation, ça reste sur la base du volontariat mais ça demande beaucoup d'anticipation car les plannings sont contraints. Parfois il peut y avoir une personne en plus sur les plannings, donc elle peut être programmée sur le numérique. Ce qui peut se faire, c'est que le 4ème contributeur du BRI puisse être en locale. L'idée en tout cas c'est que les locales puissent continuer à fonctionner avec le même nombre d'équipes même s'il y a un volontaire qui travaille sur les vidéos pour le numérique.

Le processus sera le même pour eux que pour les salariés du BRI mais les formations auront d'abord lieu au BRI puis dans les BIP et locales. L'idée c'est aussi d'identifier les outils sur les sites excentrés : il faut un ordinateur fixe, une licence etc.

Le chef de centre ajoute qu'à partir du 8 octobre un monteur volontaire sera planifié sur les vidéos numériques tous les jeudis au BRI.

5 - Une note interne a été envoyée mi-septembre à certains salariés pour rappeler l'interdiction de diffusion des contenus audiovisuels de FTV à toute entité non salariée de notre entreprise et sur les réseaux sociaux des salariés. La direction peut-elle

expliquer cette consigne, d'autant que les salariés sont encouragés à publier leurs reportages sur YouTube ?

Le directeur régional précise que c'est un rappel à la règle. Cette note est relative à nos contenus visuels et audiovisuels et ces contenus sont la propriété exclusive de FTV. Cette consigne est commune à tous les salariés de l'entreprise. Cette note a été envoyée car il a été constaté qu'un élément (un sujet avec logo) avait été publié sur le compte d'une personne externe à l'entreprise. Les élus CGT s'étonnent car cette note signée du directeur de Nouvelle Aquitaine n'est pas parvenue à tous les salariés. Il répond qu'elle a été diffusée à tous les salariés de l'antenne et aux chefs de service qui avaient pour consigne de la faire parvenir aux salariés. Les élus CGT constatent que cela n'est visiblement pas le cas.

Certains salariés ne comprennent pas pourquoi la règle doit être respectée par les uns et pas par les autres. En effet ces derniers mois des comptes personnels ou de locales sur les réseaux sociaux ne sont plus alimentés, à la demande de la direction, au prétexte que ce n'était pas la politique de l'entreprise et que seuls les comptes officiels de FTV pouvaient être alimentés. Or, certains usages perdurent et des pages sur les réseaux sociaux continuent de diffuser des sujets PAD de FTV. Pourquoi la règle n'est-elle pas valable pour tous alors qu'elle vient d'être rappelée par écrit par la direction ? Les élus CGT demandent également ce qu'il en est de YouTube puisqu'il s'agit d'une entité externe. Le directeur régional explique que c'est une exception car FTV vient de passer un important partenariat avec cette entreprise.

6 - Nouvelle mise en images du JT :

Pourquoi les techniciens ne sont-ils pas consultés en amont lorsque des changements sont décidés concernant l'organisation technique du JT, qu'il s'agisse du placement sur le plateau ou de la mise en image ? Notamment :

- **Comment l'éclairage du plateau est-il assuré et adapté aux différents présentateurs lorsqu'aucun éclairagiste n'est planifié, en particulier lors de la partie nationale où le présentateur est placé devant ?**
- **Faux-directs en double fenêtre : Quelle procédure technique a été imaginée et mise en place ?**

La rédactrice en chef explique que c'est une volonté de faire évoluer la réalisation des JT, avec davantage de mouvements, de variations de cadres et une meilleure utilisation du décor.

Une première réunion a été organisée il y a trois semaines environ avec les techniciens présents en régie. Les deux éclairagistes n'étaient pas présents. Une seconde réunion a ensuite réuni plus largement les techniciens de régie, ainsi que des présentateurs et chefs d'édition. Des essais ont été réalisés dans l'après-midi. Une dernière réunion a permis d'arrêter la nouvelle carte de mise en images.

La direction indique qu'aucun problème technique particulier n'a été identifié.

Concernant l'éclairage, des modifications doivent être réalisées sur la base des choix validés par la direction technique et la rédaction en chef. Elles doivent tenir compte des différents présentateurs. Elles sont prévues le 13 octobre après le JT du midi. Le chef de centre indique que le week-end, en l'absence d'éclairagiste, les cadres de régie assureront les ajustements nécessaires, les éclairagistes ayant défini une lumière suffisamment polyvalente pour s'adapter aux présentateurs.

Les élus CGT constatent amèrement qu'une nouvelle fois on demande aux éclairagistes de concevoir et mettre en place une solution technique permettant de fonctionner sans eux... Cette logique qui consiste à utiliser l'expertise des salariés pour faire disparaître leur métier est révoltante.

Pour les faux directs en double-fenêtre, la rédactrice en chef explique que cette évolution répond également à une demande éditoriale. Selon elle, les plateaux enregistrés mis en image de cette manière visent à proposer une forme intermédiaire entre le plateau classique et le sujet monté. Une exception est maintenue pour les plateaux justice : ils continuent à passer par un montage classique pour limiter le risque d'erreurs, en particulier avec l'identification des acteurs d'un procès.

7 - La station de Bordeaux n'a pas ouvert ses portes pour les journées du patrimoine contrairement à beaucoup d'autres, notamment Limoges et Poitiers. Pourtant la direction des régions se félicite d'avoir accueilli 300 personnes en Nouvelle-Aquitaine... Pour quelle(s) raison(s) la station de Bordeaux n'a-t-elle pas participé à cette opération cette année ?

Le directeur régional explique qu'il s'agit de raisons circonstanciées. Le 19 septembre les équipes étaient mobilisées sur 2 événements sportifs, la super coupe de basket et le Décastar, donc il n'y avait pas suffisamment de ressources pour accueillir le public. Les 2 événements ont été annulés de manière tardive et cela n'a pas permis d'organiser en dernière minute l'ouverture des portes de la station. Par ailleurs, la direction fait remarquer qu'il n'y a pas toujours beaucoup de bénévoles pour les journées du patrimoine. Enfin, c'est une période où il y a encore des congés ce qui réduit d'autant le nombre de volontaires.

8 - Communications collectives des chefs de services (par exemple "infos de la semaine" à la rédaction ou "Format vertical : on se lance ? / Appel à candidature" au service montage) : les RP peuvent-ils en être destinataires afin d'avoir un niveau d'information égal entre PTA et journalistes élus ?

La direction acquiesce dans la mesure où il s'agit d'une communication générale aux salariés ou une annonce importante dans l'organisation du travail.

Point 3 : RH

9 - CDD : combien d'intermittents (PTA) et de pigistes (journalistes) ont atteint les limites respectives des 80 et 120 jours de contrats ? Combien de contrats annoncés aux salariés ont été annulés ? Des dérogations sont ou seront-elles accordées d'ici la fin de l'année, en particulier dans les locales où le vivier de CDD est restreint ? (CGT / FO)

Le DRH rappelle qu'il n'y a plus de "pigistes" à FTV. Il ajoute que les seuils s'appliquent sur le volume de l'intégralité des collaborations des CDD et intermittents à FTV, donc il ne peut pas donner de chiffres dans la mesure où il n'y a pas de CDD "local"; certains

ne viennent parfois qu'une seule journée en Aquitaine et travaillent dans beaucoup d'autres sites de FTV.

Les élus CGT font remarquer qu'à partir du moment où ces seuils sont atteints pour les CDD et intermittents qui travaillent régulièrement avec nous, la direction fait venir des CDD et intermittents lointains avec frais de mission et que cela est donc beaucoup plus coûteux pour l'entreprise. Le DRH répond que oui mais que c'est le choix de l'entreprise : les seuils prévalent, quitte à payer plus cher !

En ce qui concerne les contrats annulés, le DRH explique que lorsqu'un service fait une réservation très longtemps en avance mais qu'il découvre qu'au moment du contrat le seuil est dépassé, en général il y a une dérogation. C'est le cas aussi pour des métiers extrêmement en tension, type scripte ou documentaliste. L'idée n'est pas de bloquer la machine. Les dérogations sont possibles une fois que toutes les autres solutions ont été étudiées. Il indique également que de nouvelles immatriculations pourront être faites au cas par cas afin d'augmenter le vivier.

Le conseil des élus CGT aux CDD et intermittents est de n'accepter que des contrats "engageants" pour l'entreprise c'est-à-dire une réservation écrite de l'employeur (SMS ou mail).

10 - Nouvelles modalités déclaratives sociales pour les intermittents (Direction)

Le DRH explique que France Travail a informé les employeurs que désormais toutes les données sociales remonteraient via les DSN (flux de données sociales nominatives). C'était déjà le cas pour les CDI en ce qui concerne les données relatives à la retraite, les impôts etc.

Pour les intermittents, jusqu'ici France Travail collectait les données via des flux avec AEM (Attestations Employeur Mensuelle). Dorénavant il n'y aura plus d'AEM. Donc pour l'employeur ce sera le même système déclaratif que pour les CDI.

Pour les intermittents, par exemple actuellement pour un contrat qui va du 15 mai au 2 juin : FTV adressait un bulletin de paie jusqu'au 18 mai (et il y avait le versement de la paie de cette première partie de contrat fin mai) puis l'AEM était envoyée à l'intermittent puis envoyée à France Travail.

Il y avait ensuite la même chose pour la deuxième partie du contrat du 19 mai au 2 juin : passage en paie fin juin, AEM envoyée à l'intermittent puis à France Travail.

En résumé aujourd'hui les AEM sont éditées au plus près de la paie même si le contrat n'est pas fini.

Demain FTV adressera un bulletin de paie pour la première plage puis un autre bulletin à la fin de la 2ème plage de travail et quand le contrat sera fini FTV enverra un signalement de fin de contrat à France Travail avec l'ensemble du contrat. Donc ce ne sera plus en fonction du cycle de paie.

France Travail enverra une seule AESCS (Attestation Employeur Cinéma Spectacle) à FTV et FTV le déposera dans le Digiposte du salarié mi-juin.

Conséquences : l'intermittent continuera à enregistrer ses données sur le site de France Travail mais sur la base des bulletins de paie. Mais il ne devra surtout pas attendre l'AECS de fin de contrat. Pour l'indemnisation il n'y a pas de changement car France Travail indemnise en fonction de l'activité déclarée et pas en fonction de l'attestation.

En cas de difficulté les intermittents peuvent se rapprocher des gestionnaires administratifs et paie.

Point 4 : Emploi

11 - La direction avait indiqué qu'elle allait examiner la situation du poste de coordinateur de fabrication NoA, actuellement assuré en parallèle par le chef de centre. Où en est cette réflexion ? L'organisation actuelle a-t-elle vocation à perdurer ?

Le DRH indique que David Pingarge est détaché en tant que chef de fabrication à Bordeaux à compter du 1^{er} octobre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

12 - Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine

Postes en réflexion : JRR (Bordeaux), JRR numérique...

Postes publiés : OPS, RCA, chargé de développement RH...

Le DRH précise que le comblement du poste de JRR numérique est toujours en réflexion, le poste de JRR de Bordeaux a été redéployé sur le deuxième poste de RCA numérique et ce dernier a été mis en consultation. Le poste d'OPS est également en consultation.

Une mission de responsable de développement RH Sud-ouest a été publiée.

Un poste de comptable à Bordeaux a été publié mais il ne dépend pas de l'antenne Aquitaine.

Prochaine instance de proximité le 3 novembre.

Bordeaux, le 8 octobre 2026